



Rapport d'Orientations Budgétaires

2021

- **Budget principal**
- **Budget annexe de l'eau**
- **Budget annexe de l'assainissement**

I- CADRE DU DEBAT

Le débat d'orientations budgétaires (D.O.B) a lieu dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif.

Il est obligatoire dans les communes de 3.500 habitants et plus (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il doit donner lieu à une délibération du conseil municipal, qui prend acte de sa tenue.

Trois budgets sont discutés :

- 1/ le budget général de la commune aussi appelé budget principal.
- 2/ le budget annexe de l'eau.
- 3/ le budget annexe de l'assainissement.

Le budget de l'assainissement ainsi que le budget de l'eau sont autonomes. Ils correspondent à des Services Publics Industriels et Commerciaux distincts.

a) Contexte national




Sur le plan économique, la loi de finances pour 2021 s'appuie sur une prévision de croissance à +8%, après une année en net recul (-11%). Elle prévoit de ramener le déficit public à 6,7% du P.I.B (désormais attendu à 8,5% depuis décembre), au lieu des 0,9% initialement prévu par la loi de programmation des finances publiques.

En 2020, l'inflation a été de 0% (source : Insee), et le ratio d'endettement a bondi à 117,5% au niveau national du fait de la crise sanitaire.

Les contraintes « nationales » qui pèseront sur notre budget 2021 sont les suivantes :

-  Depuis 2019, Saint Laurent de Mure ne perçoit plus de dotation forfaitaire.

En l'espace de 6 ans, la fonte de la principale dotation de l'Etat a eu de lourdes conséquences. Pour mémoire, la dotation forfaitaire était en 2013 de 471.327 €.

-  En 2021, se poursuit la mise en application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations de la fonction publique (P.P.C.R.) : certains cadres d'emplois de catégorie A et l'ensemble des cadres d'emplois de catégorie C sont revalorisés au 1er janvier 2021.
-  Concernant le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (F.P.I.C), son évolution est inconnue. En 2020, il représente 461.776€.
-  Enfin, la **crise sanitaire** est venue supplanter la réforme de la taxe d'habitation en matière d'incertitudes pour les années à venir : avec une perte de recettes de plus de 30% sur les produits des services, de plus de 60% sur les droits de mutation et de plus de 20% sur les produits de la taxe d'aménagement, la COVID-19 est venue déstabiliser la structure des budgets communaux. Du côté des dépenses, la

restauration scolaire a bénéficié de la non-facturation par le prestataire des repas pendant le confinement. Plus largement, il a été fait appel à moins d'agents contractuels. Mais de nombreuses autres dépenses ont été alourdies (produits d'hygiène, entretien des locaux, équipements de protection divers...). Compte tenu de l'incendie de 2019 de la Concorde, l'évaluation du coût de la crise sanitaire en dépenses supplémentaires doit se faire sur la base d'une comparaison avec l'année 2018.

b) Contexte local

Du fait de ce contexte, le **programme pluriannuel d'investissement** sur 6 ans est difficilement définissable dès à présent. Le volet 2021 est néanmoins particulièrement volumineux :

- ✓ La seule acquisition maintenue dans le cadre de la **Z.A.C du Centre Bourg** sera la future police municipale (acquisition en VEFA puis travaux d'aménagement).
- ✓ Concernant l'avenir de nos bâtiments publics, il s'agit de repenser un nouveau **projet élargi à tout le secteur de la petite enfance/enfance/éducation**
- ✓ **Sur le plan de la sécurité** : le déploiement de la vidéoprotection sera recentré sur des points stratégiques
- ✓ **Le schéma directeur d'assainissement** a révélé la masse des travaux obligatoires de mise aux normes à réaliser pour aboutir à un **réseau fiable et plus respectueux de l'environnement** : les montants engagés sur les années à venir seront aussi importants que le **retard accumulé dans le passé**. Impactant à la fois le budget principal, mais aussi les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, ces opérations induiront également des travaux de voirie menés par la CCEL (qui seront donc financés indirectement par notre commune).
- ✓ **Le château delphinal** entre dans une nouvelle ère, avec pour objectif une reconnaissance de ce patrimoine historique (auprès du Département, de la Région, de l'Etat...) en vue de l'ouverture au public : **la restauration progressive, au gré de l'obtention de financements extérieurs**. Les montants nécessaires étant conséquents, la commune ne pourra pas assumer seule ce défi. La stratégie sera donc de diversifier les types de subventions sollicitées afin d'obtenir un taux d'autofinancement acceptable.

Face à la crise sanitaire et à la perte de recettes qu'elle a engendrée, il s'agit pour la municipalité de maintenir le maximum de projets en lien avec le programme pour lequel elle a été élue. De nombreuses dépenses viennent également s'imposer, car elles ont été pendant trop longtemps retardées par l'équipe précédente : les travaux sur les réseaux humides, ou encore l'installation d'un nouveau système de chauffage à la Bâtisse du Bois du Baron.

II- BUDGET PRINCIPAL

a) Bilan 2020

EN FONCTIONNEMENT :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Dépenses réelles	5 106 586,54 €	5 682 720,81 €	5 426 200,91 €	5 995 686,00 €
Recettes réelles	7 206 819,09 €	8 345 254,75 €	8 494 183,21 €	8 161 897,00 €

Malgré la crise sanitaire et une dotation forfaitaire nulle, la capacité d'autofinancement reste tout de même importante en 2020.

La perte de recettes réelles entre 2019 et 2020 liées au COVID n'est pas visible sur ce tableau, du fait :

- D'un excédent antérieur reporté beaucoup plus important en 2020 par rapport à 2019 (+ 521.624,27 €)
- De l'encaissement en 2020 du solde des indemnités du sinistre de la Concorde de 270.000€ (contre 100.000 € d'acomptes en 2019)

Ainsi, si l'on exclut ces 2 éléments du comparatif des recettes réelles entre 2019 et 2020, **la perte de recettes réelles constatées en fonctionnement est de 542.695,81 €.**

En prenant en compte les écritures d'ordre, l'excédent de fonctionnement 2020 est à ce jour de 2.843.953,17 €.

EN INVESTISSEMENT :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Dépenses réelles	1 404 957,11 €	2 276 534,07 €	2 052 235,52 €	3 718 668,46 €
Recettes réelles	3 083 323,77 €	3 142 478,22 €	2 109 862,90 €	1 963 364,00 €

En 2020, les dépenses d'investissement sont en diminution, puisqu'il s'agit d'une année de renouvellement du conseil municipal ; en parallèle, **les recettes sont grevées par la crise sanitaire comme évoqué plus haut, à hauteur de 40.701 € de perte sur la taxe d'aménagement.** Le reste de la diminution est lié à la différence de montant 2019/2020 sur le solde d'exécution d'investissement reporté, le FCTVA (basé sur les dépenses N-2), et les subventions d'investissement (dont le rythme d'encaissement est variable en fonction de la réalisation des projets).

L'excédent d'investissement 2020 est de 281.656,51 €.

EVOLUTION DE LA SANTE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Épargne de gestion	1 122 775	1 057 722	1 427 086	1 105 568
EPARGNE BRUTE ou CAF	1 021 143	963 540	1 410 053	1 293 878
EPARGNE NETTE	592 516	515 084	1 071 956	940 381
TAUX D'EPARGNE BRUTE	16,71%	15,89%	20,18%	20,16%
Remboursement de l'encours de la dette par année	3 ans	3 ans	2 ans	1 ans

Décryptage du tableau :

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts, produits financiers et éléments exceptionnels. Elle mesure l'épargne dégagée dans la **gestion courante** hors frais financiers.

Épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) = épargne de gestion – charges financières et exceptionnelles + produits financiers et exceptionnels

Épargne nette (ou CAF nette) = épargne brute – remboursement du capital de la dette.

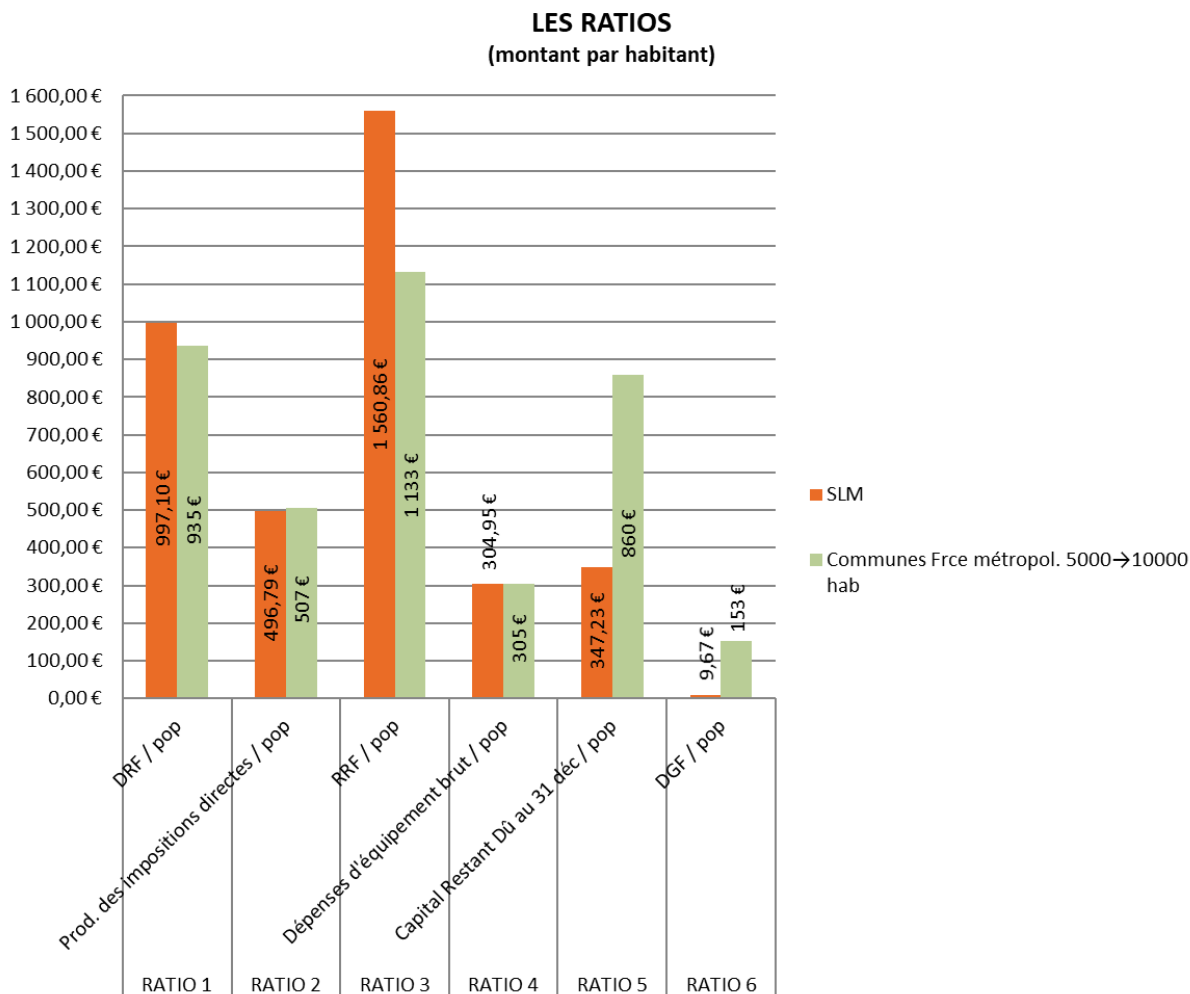
→ L'épargne nette démontre la capacité de la commune à autofinancer ses dépenses d'équipement une fois la dette remboursée.

Taux d'épargne brute : Epargne brute / recettes courantes de fonctionnement

Remboursement de l'encours de la dette par année (ou capacité de désendettement) = encours de la dette / épargne brute

Au-delà de la crise sanitaire, les résultats très corrects de l'année sont l'occasion de souligner la bonne gestion des services. Néanmoins, l'audit financier réalisé montre que les dépenses de fonctionnement devront être réduites dans les années à venir. Par contre, l'investissement est possible et pourra être envisagé sereinement. En effet, le gain dégagé par les économies en dépenses de fonctionnement permettra de contribuer au financement des investissements à venir.

b) Les ratios financiers obligatoires : données locales et nationales



Source : Pour Saint Laurent de Mure, compte administratif 2020 ;

Pour les communes de la même strate : source : DGCL, « Les collectivités locales en chiffres 2020 » (basé sur les données 2018).

Analyse :

Ratio 1 : Du fait de la crise sanitaire, le niveau de dépenses réelles de fonctionnement est légèrement plus élevé que la moyenne de la strate (ces dernières étant basées sur les données 2018).

Ratio 2 : le produit des impositions directes est quasiment égal à celui de la moyenne de la strate.

Ratio 3 : les recettes réelles de fonctionnement sont nettement plus élevées que celles des communes de la même strate, alors même qu'elles ont été grevées en 2020 par la crise sanitaire : elles reflètent un fort niveau d'activité des services (restaurant scolaire, services périscolaires et de l'accueil de loisirs, etc.), mais également une bonne gestion du patrimoine communal (via la perception de loyers).

Ratio 4 : les dépenses d'équipement brut se positionnent exactement au même niveau que la moyenne de la strate. Il s'agit d'un positionnement honorable pour une année de renouvellement du conseil municipal.

Ratio 5 : la commune achève une période de désendettement progressif et présente ainsi une dette par habitant moitié moins élevée que les communes de la même strate. Il pourra ainsi être fait appel à des emprunts dans les années à venir, pour financer les projets pour lesquels l'obtention de financements extérieurs ne sera pas suffisante.

Ratio 6 : ce dernier ratio concernant la D.G.F (dotation globale de fonctionnement) illustre la « richesse » relative de Saint Laurent par rapport aux communes de la même strate, qui a eu pour conséquence la disparition de la dotation forfaitaire dès 2019. Il ne subsiste que la dotation de solidarité rurale à ce jour.

a) Vue globale du budget 2021 (hors restes à réaliser 2020)

Le tableau ci-dessous expose le détail des montants pour chaque chapitre (inscriptions nouvelles 2021, hors R.A.R 2020)

Projet de BP 2021 (hors R.A.R 2020)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 161 897,00 €	8 161 897,00 €
Réel	5 995 686,00 €	8 161 897,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		1 843 953,17 €
011 - Charges à caractère général	1 334 679,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 812 775,00 €	
013 - Atténuations de charges		56 000,83 €
014 - Atténuations de produits	470 000,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	1 283 342,00 €	
66 - Charges financières	73 990,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	10 900,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		370 800,00 €
73 - Impôts et taxes		5 515 343,00 €
74 - Dotations, subventions et participations		308 800,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		63 000,00 €
76 - Produits financiers		0,00 €
77 - Produits exceptionnels		4 000,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00 €	
Ordre	2 166 211,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	1 866 211,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00 €	
Investissement	4 401 523,46 €	4 812 430,00 €
Réel	3 718 668,46 €	1 963 364,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		281 656,51 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	10 000,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		1 392 500,49 €
13 - Subventions d'investissement		289 207,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	249 000,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	401 246,00 €	
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	1 015 751,00 €	
23 - Immobilisations en cours	2 042 671,46 €	
Ordre	682 855,00 €	2 849 066,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 866 211,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		300 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	682 855,00 €	682 855,00 €

En investissement, la différence entre dépenses et recettes prévisionnelles correspond au montant des restes à réaliser 2020 : 410.906,54 €

 Excédent de fonctionnement 2020 : méthode d'affectation

Affectation de 1.000.000 € à la section d'investissement (recettes, compte 1068), et du reliquat (soit 1.843.953,17€) à la section de fonctionnement (recettes, chapitre 002).

 Equilibre général du budget 2021 :

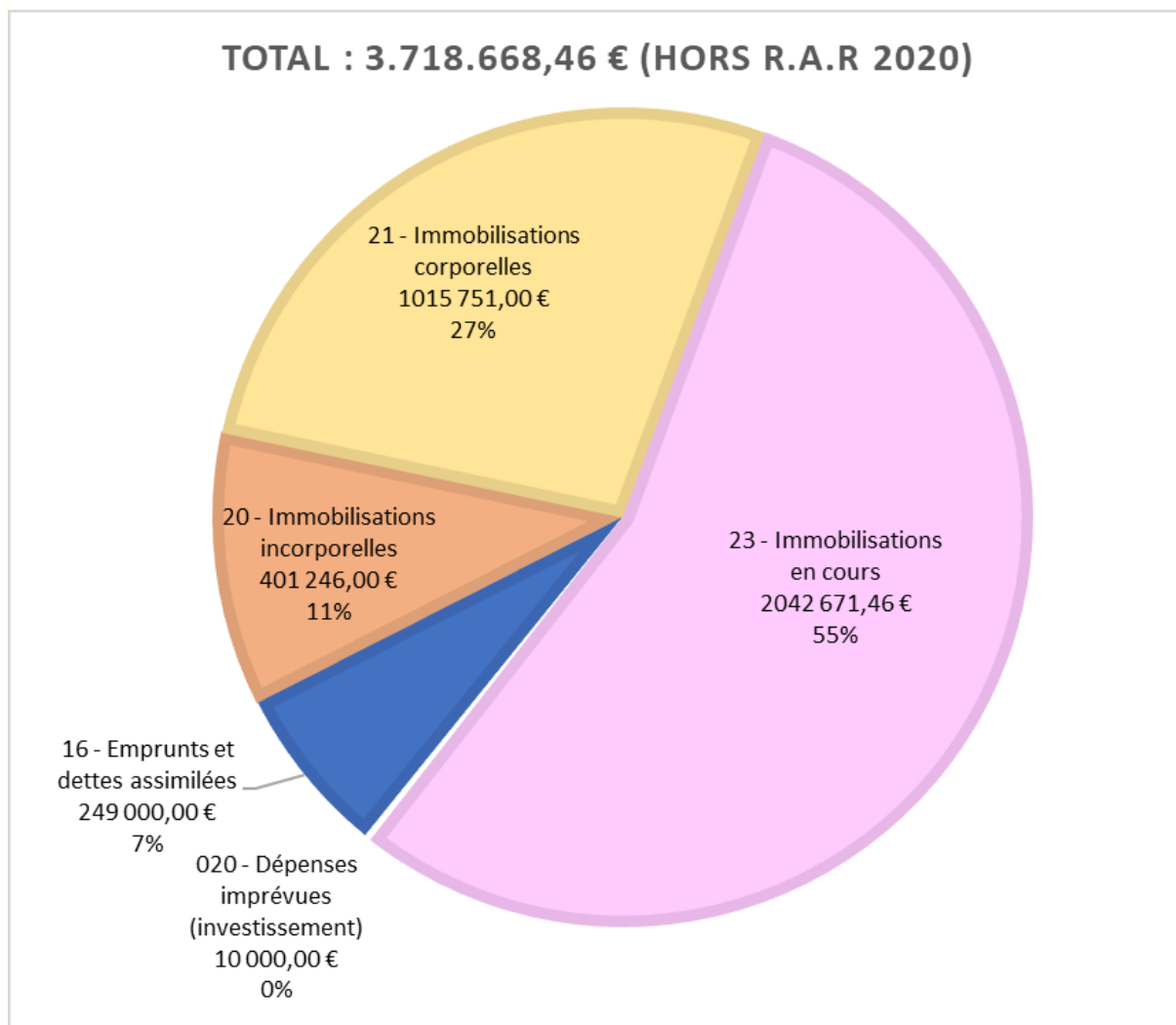
L'équilibre entre recettes et dépenses de la section de fonctionnement est obtenu de la façon suivante :

- inscription de 10.000 € de dépenses imprévues en section de fonctionnement ;
- inscription de 1.866.211 € de virement à la section d'investissement en dépenses de fonctionnement.

L'équilibre entre recettes et dépenses de la section d'investissement est obtenu de la façon suivante :

- inscription de 10.000 € de dépenses imprévues en section d'investissement ;
- inscription d'une provision pour travaux futurs au chapitre 23 pour un montant de 1.587.551,46 €

b) Les dépenses réelles d'investissement :



Décryptage de la nature des dépenses par chapitre :

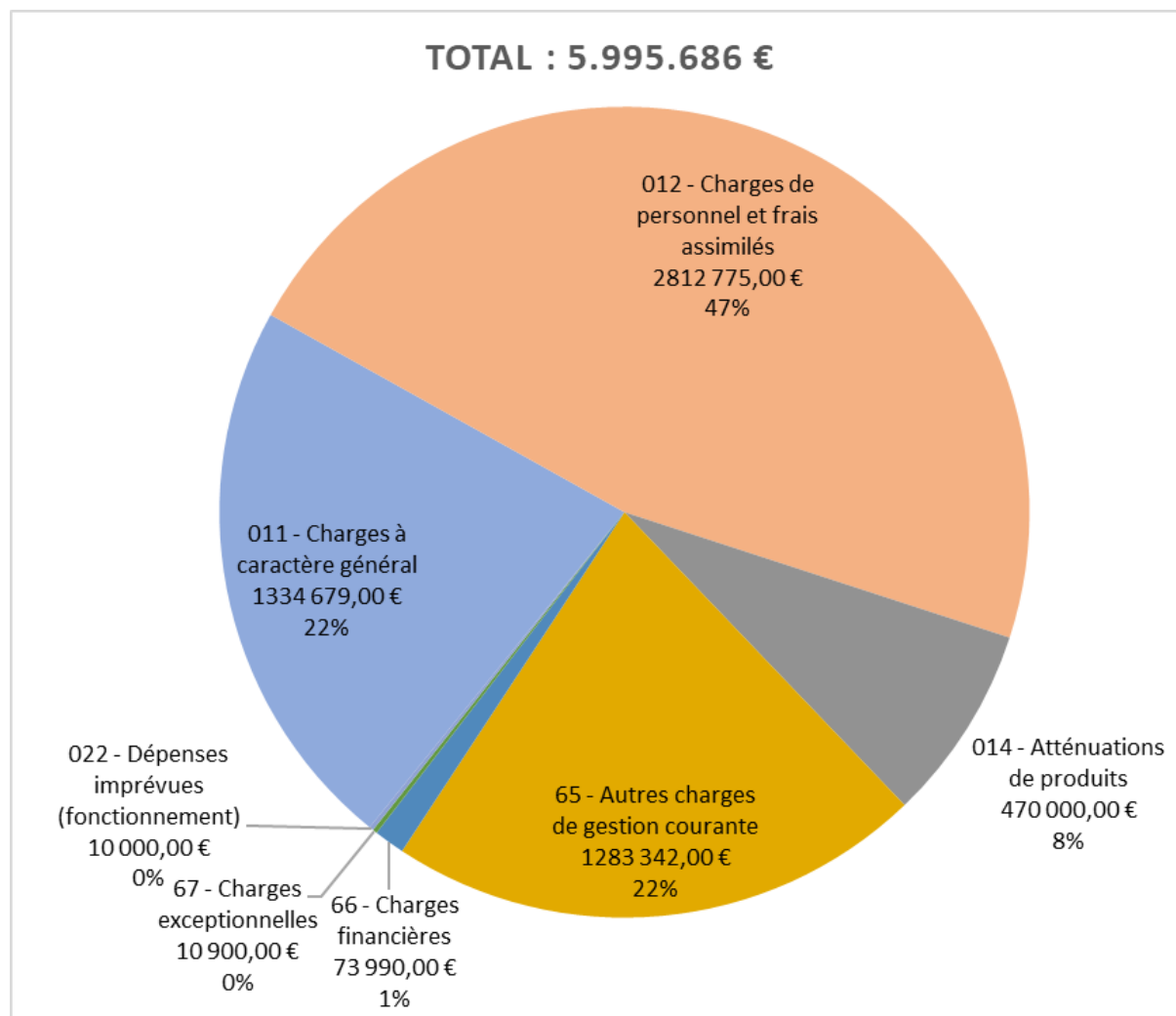
- ✓ Chapitre 20 : prestations intellectuelles liées à des opérations d'investissement (études préalables, programmation, mission CT/SPS...)
- ✓ Chapitre 21 : dépenses d'investissement augmentant immédiatement le patrimoine de la collectivité (achats, chantiers « courts », etc.)
- ✓ Chapitre 23 : gros travaux s'étalant dans le temps qui engendreront à terme une augmentation du patrimoine de la collectivité
- ✓ Chapitre 16 : remboursement du capital de la dette

c) Les investissements les plus importants pour 2021

Les montants ci-dessous présentent le coût du projet hors subvention :

- Rénovation du **système de chauffage/ventilation à la Bâtisse du Bois du Baron** : 363.600€ de travaux et 15.000 € de prestations intellectuelles.
- Eaux pluviales : **opération du secteur sud suite au S.D.A** (50.000 € de travaux et 36.000 € d'études) et **mise en conformité de 2 déversoirs d'orage** (100.000€)
- **Z.A.C Centre Bourg** : Début d'acquisition (VEFA) des futurs locaux de la Police Municipale (135.520 € soit 35%) et paiement de la TVA à la SERL pour les espaces publics réceptionnés (112.600 €)
- Etudes de faisabilité/programmation/diagnostics pour le **nouveau complexe petite enfance/enfance/éducation** (180.000 €)
- **Programme pluriannuel de restauration du Château Delphinal** : 65.000 € pour la face extérieure de la Tour Nord-Ouest
- Suite et fin des **travaux à la Concorde** (suite à l'incendie de 2019) : 60.000 €
- **Aménagement de l'atelier au Centre Technique Municipal** : 60.000 € de travaux et 15.000 € d'études
- **Déploiement de la vidéoprotection** : 50.000 € de travaux et 30.000 € d'études

d) Les dépenses réelles de fonctionnement :



Pour rappel, les atténuations de produits correspondent au F.P.I.C.

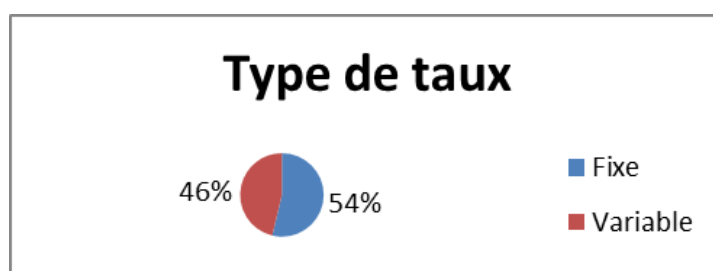
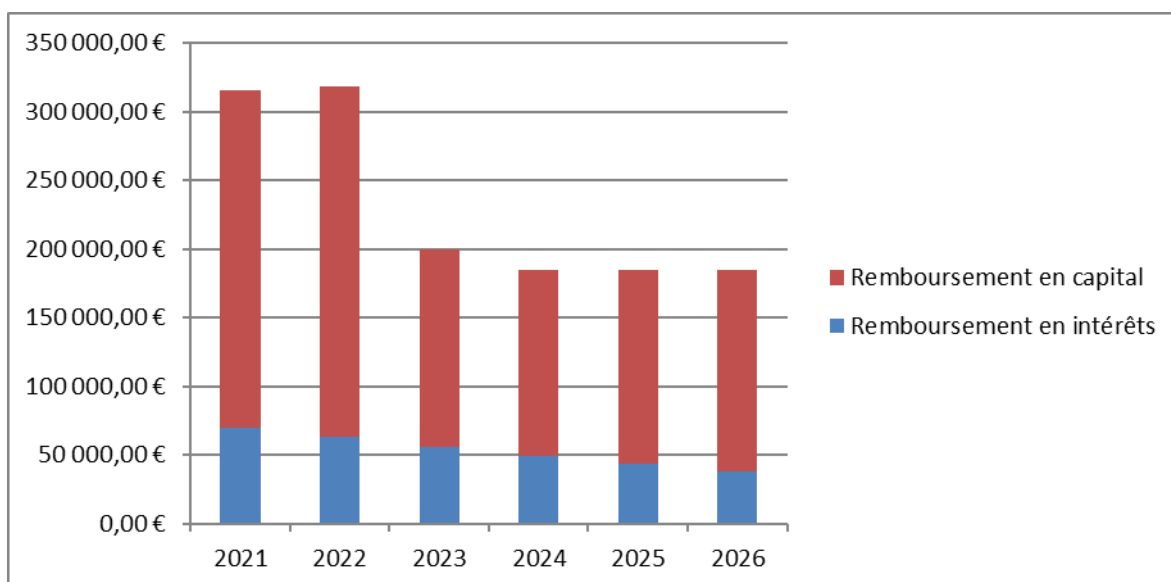
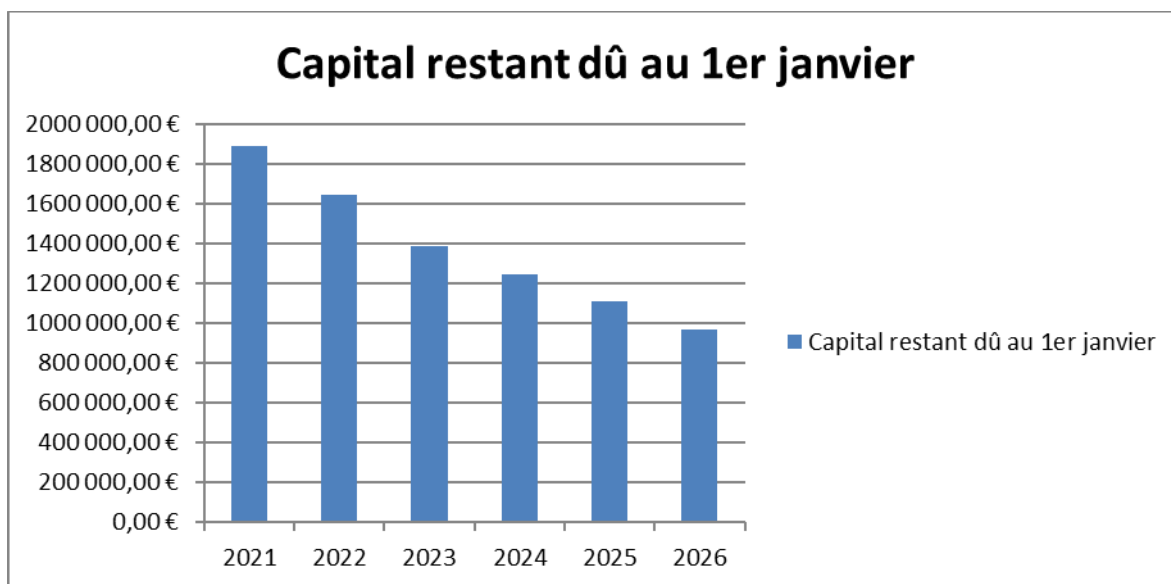
e) La dette communale

2020 : aucun nouvel emprunt contracté

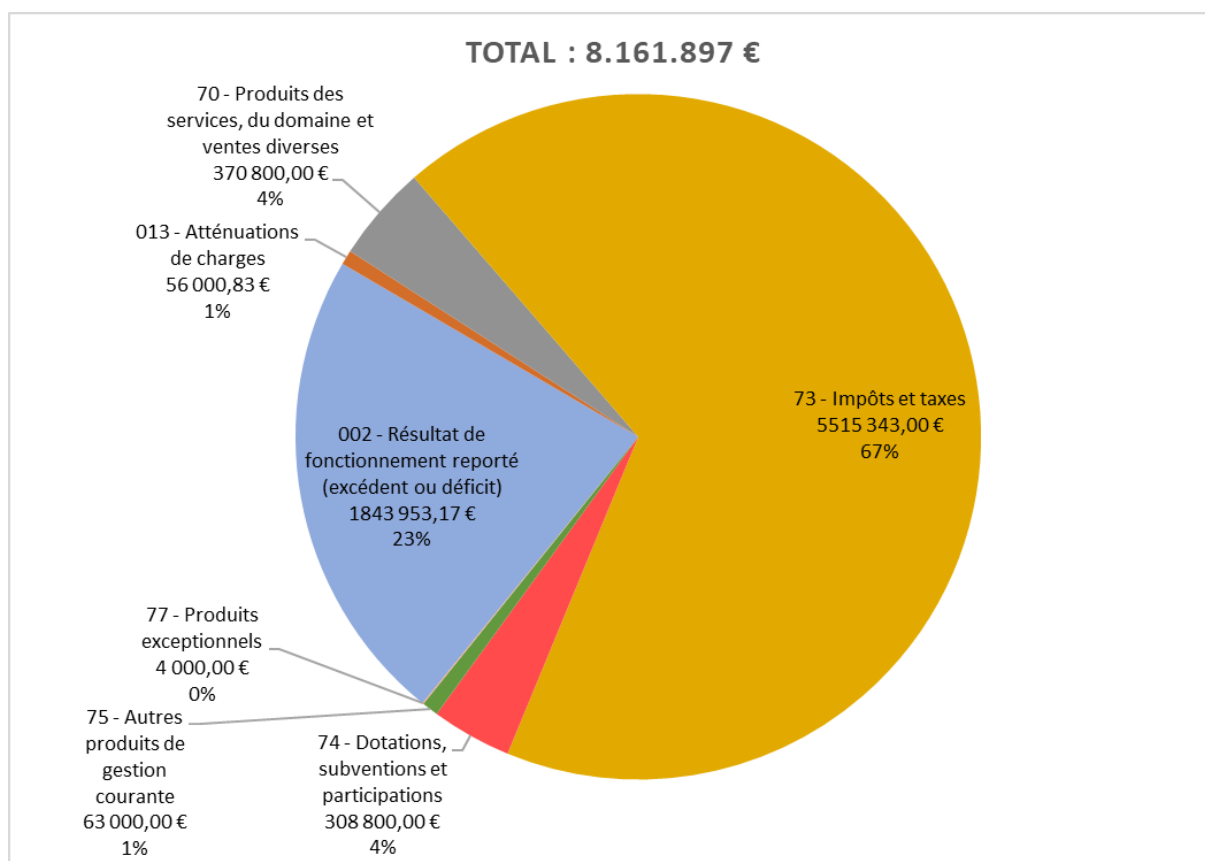
2021 : aucun nouvel emprunt prévu

Capital restant dû au 31/12/20 : 1.889.606,52 €

Profil d'extinction de la dette de 2021 à 2026



f) Les recettes réelles de fonctionnement :



Produits des services, du domaine et ventes diverses : restaurant scolaire, accueil de loisirs, périscolaire, Les Renardeaux, saison culturelle, redevances d'occupation du domaine public...

Autres produits de gestion courante : essentiellement les revenus des immeubles (loyers)

Dotations, subventions et participations : Dotation de Solidarité Rurale, Prestation de Services Unique versée par la C.A.F, etc.

Produits exceptionnels : pénalités, remboursements assurances, etc.

Impôts et taxes : attributions de compensation versées par la CCEL, taxes diverses (droits de mutation...) et impôts locaux.

Impôts locaux 2021 : 2.689.227 €

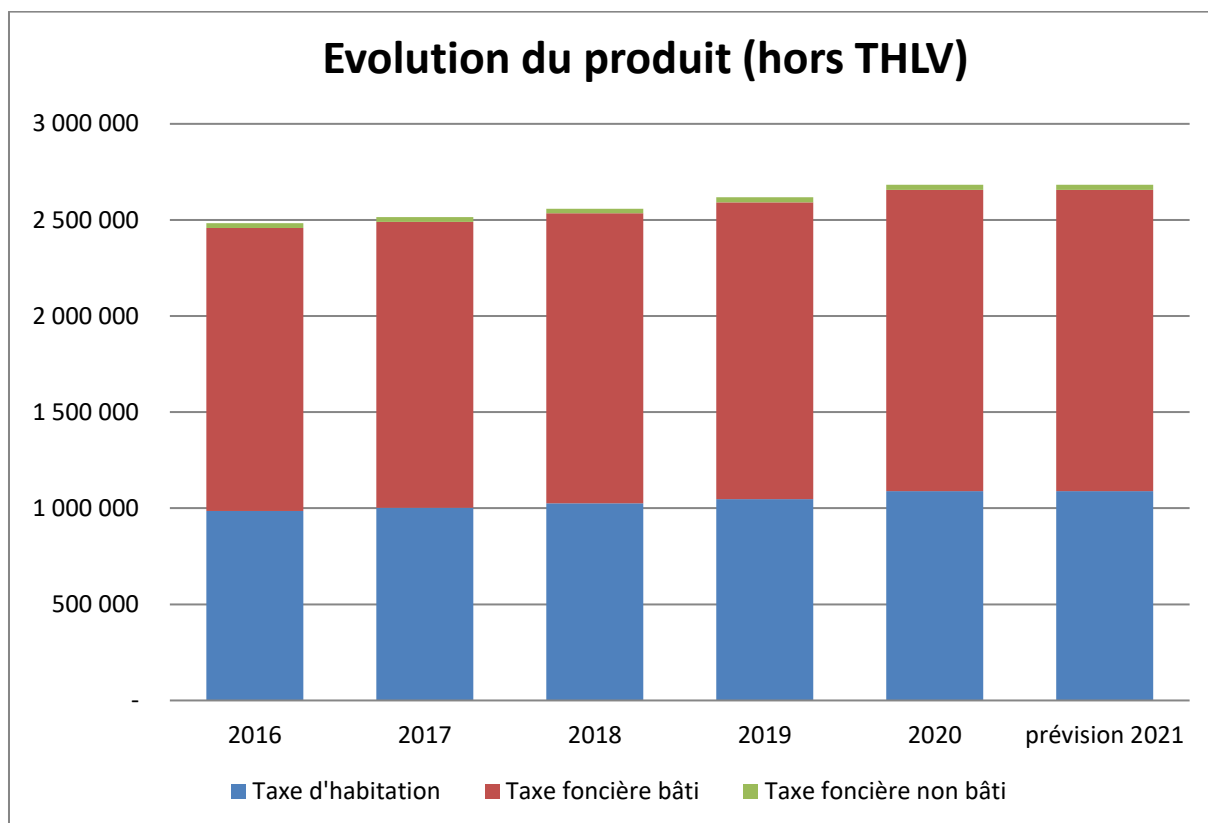
- Pas d'augmentation des taux en 2021
- Bases de référence 2020

Rappel : A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. Le montant de la compensation versée par l'Etat sera égale à la somme des 3 éléments suivants :

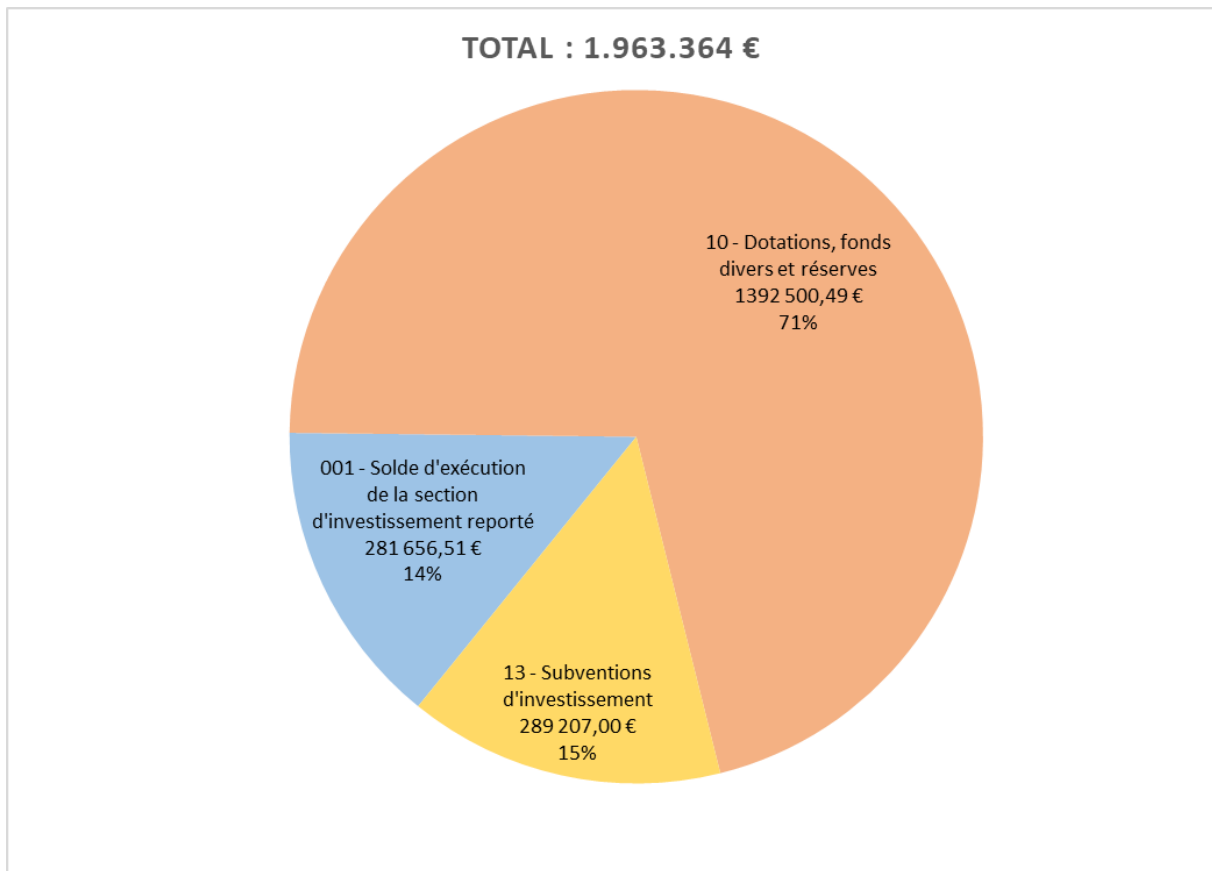
- ✓ Produit entre les bases communales de TH sur les résidences principales de 2020 et le taux de TH de 2017 (=au taux 2020 dans le cas de SLM).
- ✓ Compensations d'exonérations de TH versées en 2020 à la commune
- ✓ Montant annuel moyen des rôles supplémentaires de TH sur les résidences principales émis en 2018-2019-2020 au profit de la commune.

TAXES COMMUNALES	TAUX SLM (inchangés depuis 2016)	TAUX MOYENS 2019 DES COMMUNES DE MÊME STRATE*
Taxe d'habitation	9,18%	15,29%
Taxe foncière bâti	13,08%	20,96%
Taxe foncière non bâti	41,85%	52,45%

* Source : Comptes individuels des collectivités, strate des communes de 5000 à 10.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)



i) Les recettes réelles d'investissement :



Dotations, fonds divers et réserves :

- FCTVA : 240.000 €
- Taxe d'aménagement : 152.500,49 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 1.000.000 €

Subventions d'investissement :

Région : 30.645€

Etat : 258.562 €

III- LE BUDGET ASSAINISSEMENT

a) Bilan de l'année 2020 et perspectives 2021 :

SOLDE excédentaire de fonctionnement 2020 : 1.007.262,92 €

SOLDE excédentaire d'investissement 2020 : 188.685,69 €

Solde des restes à réaliser 2020 : -52.795,32 €

Solde net excédentaire d'investissement 2020 : 135.890,37 €

RESULTAT de l'exercice 2020 : 1.143.153,29 €

L'année a été marquée par la suite de la révision du schéma directeur d'assainissement (S.D.A) et par la mise en séparatif du restaurant scolaire.

Concernant le budget prévisionnel 2021, le tableau ci-dessous indique en détail les montants pour chaque chapitre (inscriptions nouvelles hors RAR 2020).

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 273 263,00 €	1 273 263,00 €
Ordre	1 250 060,00 €	16 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 040 060,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	210 000,00 €	16 000,00 €
Réel	23 203,00 €	1 257 263,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		1 007 262,92 €
66 - Charges financières	23 203,00 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises		250 000,08 €
Investissement	1 770 450,68 €	1 823 246,00 €
Ordre	156 000,00 €	1 390 060,00 €
021 - Virement de la section d'exploitation		1 040 060,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000,00 €	210 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	140 000,00 €	140 000,00 €
Réel	1 614 450,68 €	433 186,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		188 685,69 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	53 010,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	200 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	1 361 440,68 €	
27 - Autres immobilisations financières		140 000,00 €
13 - Subventions d'investissement		104 500,31 €

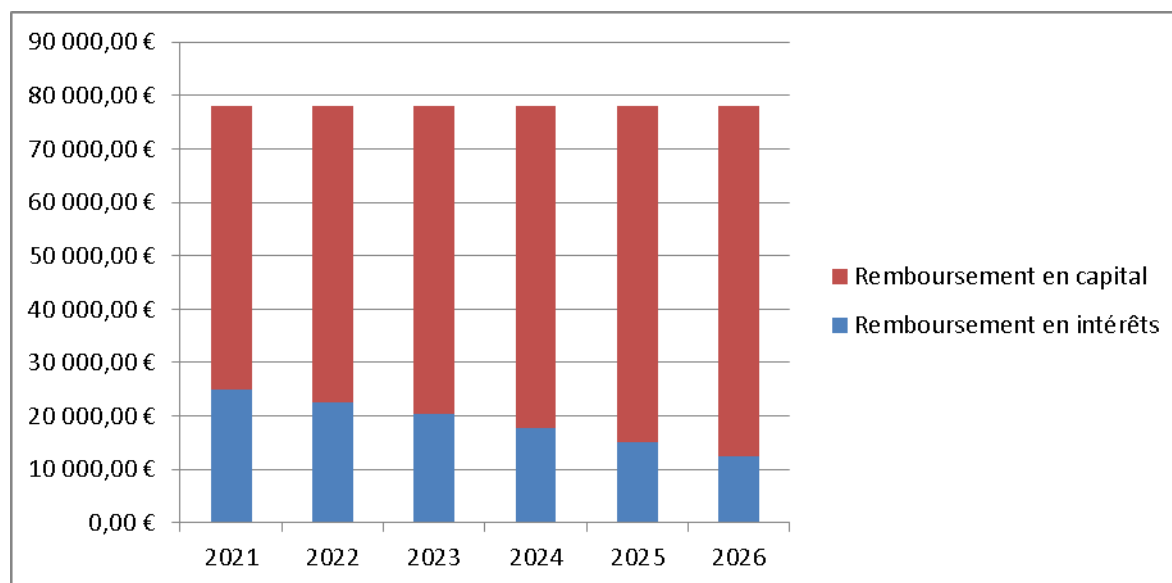
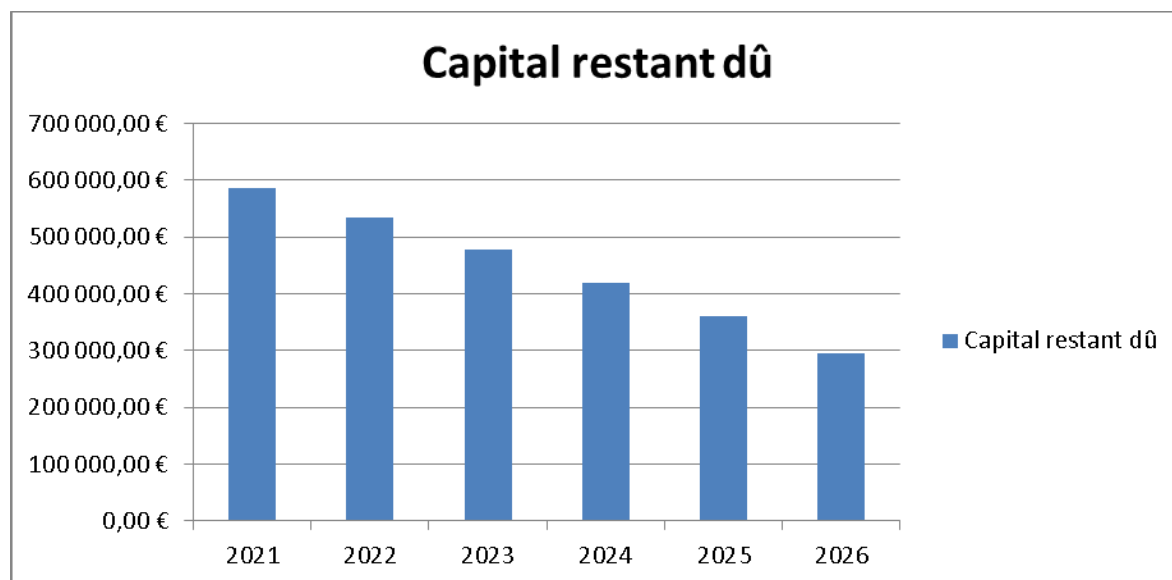
En investissement, la différence entre dépenses et recettes prévisionnelles correspond au montant des restes à réaliser 2020 : 52.795,32 €

L'équilibre est obtenu en provisionnant des dépenses d'investissement futures au chapitre 23 pour 726.940,68 €, en complément des 634.500 € de travaux d'assainissement programmés. La capacité d'investissement est ainsi conservée pour financer des travaux à venir, sachant que ceux-ci sont coûteux.

b) La dette du budget assainissement

Le capital restant dû est à ce jour de 586.398,40 €, répartis sur deux emprunts à taux fixe.

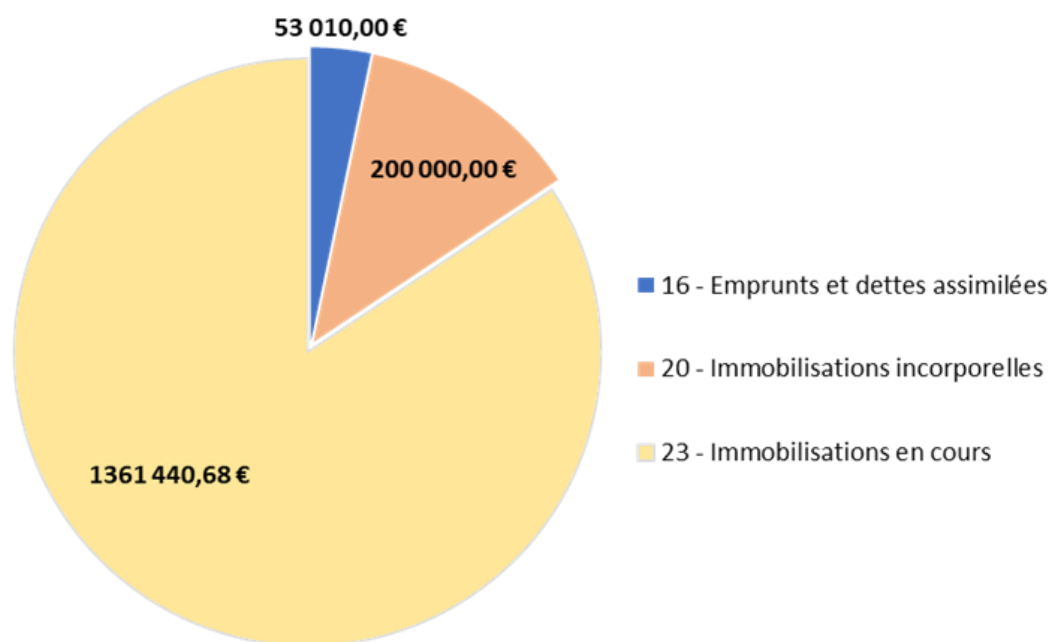
A noter que sur le budget assainissement, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit depuis 2012. Le capital restant dû décroît donc depuis, même si le remboursement en capital augmente en application des tableaux d'amortissement.



c) Les grands projets pour 2021 :

- Part assainissement pour le secteur sud (suite S.D.A) : 50.000 € d'études et 500.000 € de travaux
- Auto surveillance dans le cadre de la Convention Commune/SIAGP/ Métropole de Lyon pour le transport et le traitement des eaux usées : 100.000 €
- Etude relative à la loi sur l'eau concernant le bassin de la Vareille : 25.000 €
- Travaux sur les déversoirs d'orage n°2 et 3 : 28.000€
- Part assainissement des études pour la RD306 entre avenue de la mairie et rue de la Côte : 35.000 €
- Travaux de mise aux normes Allée des Cèdres : 5.000 €

Répartition des dépenses réelles d'investissement : 1.614.450,68 € (hors R.A.R)

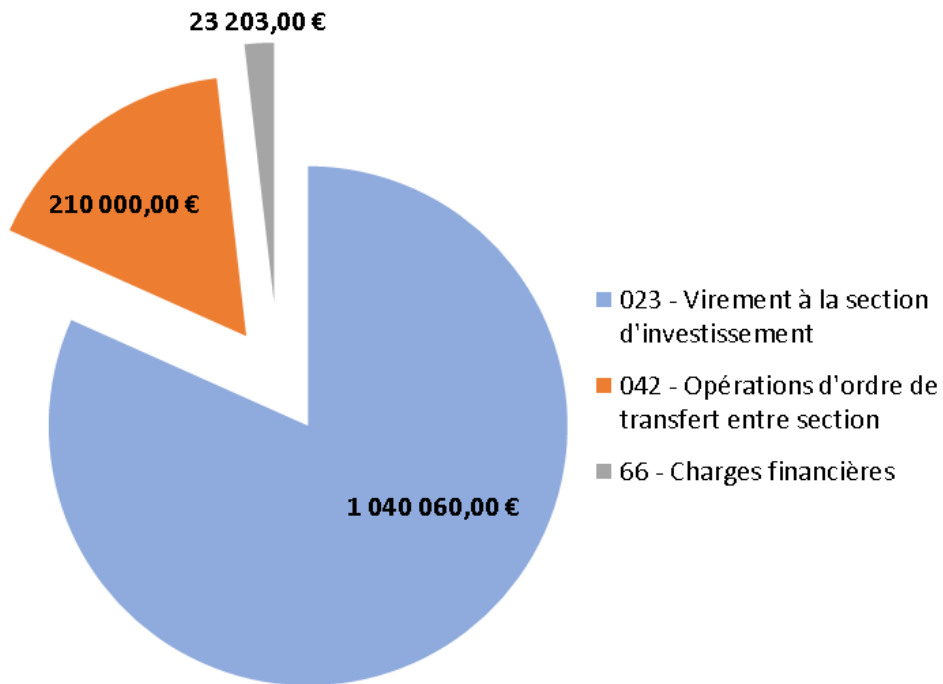


d) Les dépenses de fonctionnement

Pour rappel, il n'y a pas de dépense de gestion courante car l'assainissement fait l'objet d'une délégation de service public.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un total de 1.273.263 €, réparties comme suit :

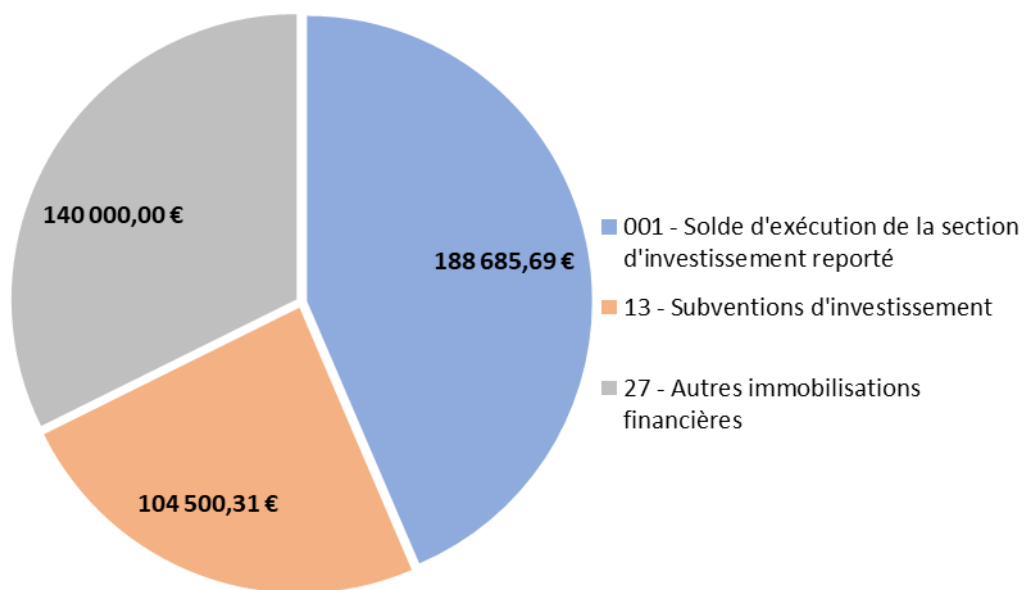
- Intérêts de la dette : 23.203 €
- Dotations aux amortissements : 210.000 €
- Enfin, le virement à la section d'investissement : 1.040.060 €



e) Les recettes réelles d'investissement :

Elles s'élèvent à un total de 433.186 €, réparties comme suit :

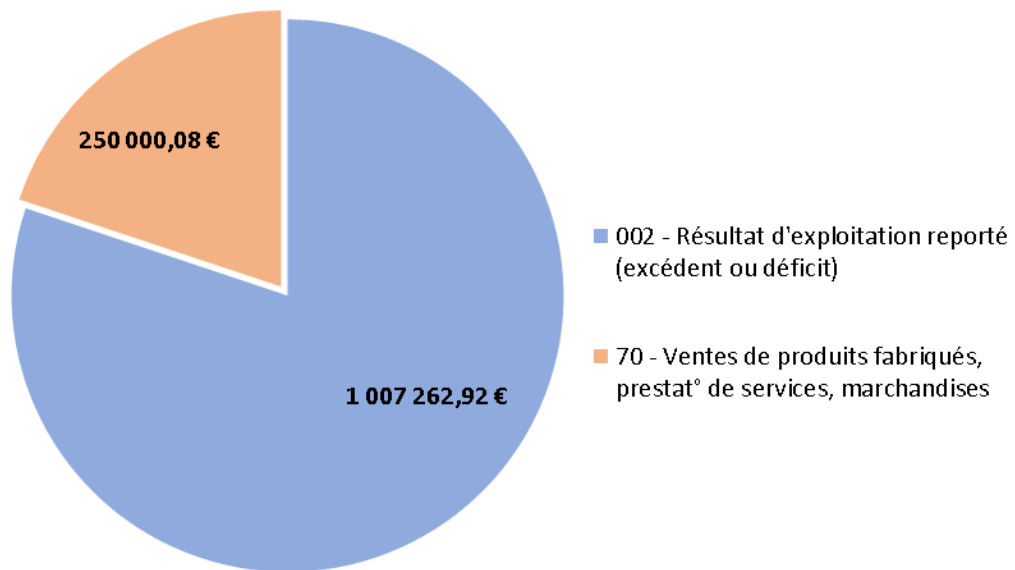
- Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 188.685,69 €
- Des subventions d'investissement liées à la première phase des travaux suite au S.D.A (secteur sud) : 104.500,31 €
- Autres immobilisations financières (créances sur transfert de droits à déduction de TVA) : 140.000 €



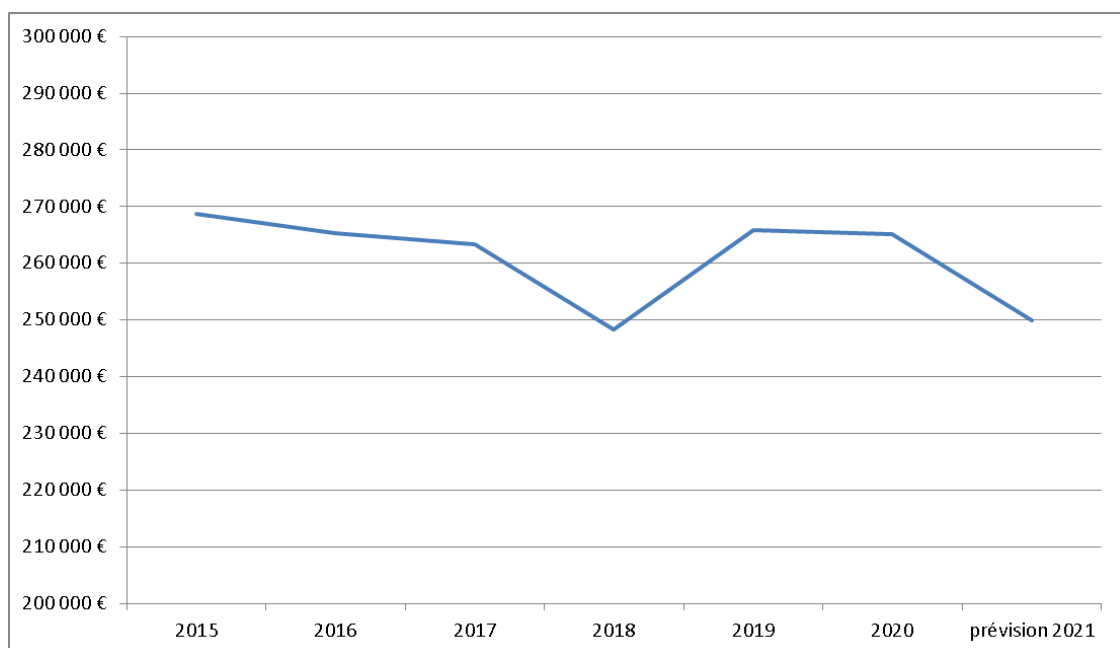
f) Les recettes réelles de fonctionnement :

Sur les 1.257.263 € de recettes réelles de fonctionnement, il convient de s'attarder sur la redevance d'assainissement collectif inscrite pour 2021 à 250.000,08 €.

A noter que, conformément à la délibération du 15 octobre dernier, il n'y aura **pas d'augmentation de la redevance communale, qui reste fixée à 1 euro H.T / m³**. Ce tarif n'a pas été augmenté depuis 2014.



EVOLUTION DE LA REDEVANCE COMMUNALE



IV- BUDGET EAU

a) Bilan de l'année 2020 et perspectives 2021

Le budget de l'eau n'a connu aucune dépense réelle sur 2020.

SOLDE excédentaire de fonctionnement 2020 : 251.852,44 €

SOLDE excédentaire d'investissement 2020 : 236.857,73 €

Solde des restes à réaliser 2020 : 0,00 €

Solde net excédentaire d'investissement 2020 : 236.857,73 €

RESULTAT de l'exercice 2020 : 488.710,17 €

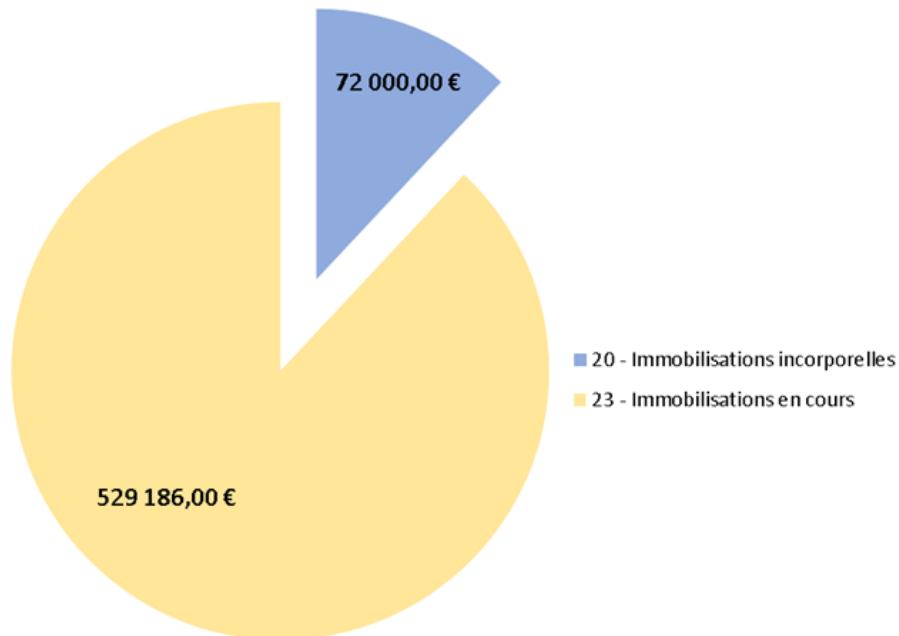
Le tableau ci-dessous apporte les montants relatifs à chaque chapitre pour le budget prévisionnel 2021.

	Dépenses	Recettes
Investissement	702 599,00 €	702 599,00 €
Ordre	101 413,00 €	430 266,00 €
021 - Virement de la section d'exploitation		293 266,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 413,00 €	37 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	100 000,00 €
Réel	601 186,00 €	272 333,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		236 857,73 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		80,27 €
20 - Immobilisations incorporelles	72 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	529 186,00 €	
13 - Subventions d'investissement		35 395,00 €
Fonctionnement	333 266,00 €	333 266,00 €
Ordre	330 266,00 €	1 413,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	293 266,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	37 000,00 €	1 413,00 €
Réel	3 000,00 €	331 853,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		251 852,44 €
011 - Charges à caractère général	3 000,00 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises		80 000,56 €

L'équilibre est obtenu en provisionnant des dépenses d'investissement futures au chapitre 23 pour 382.895,00 € en plus des 146.291,00 € prévus.

b) Les dépenses pour 2021

Les dépenses réelles d'investissement



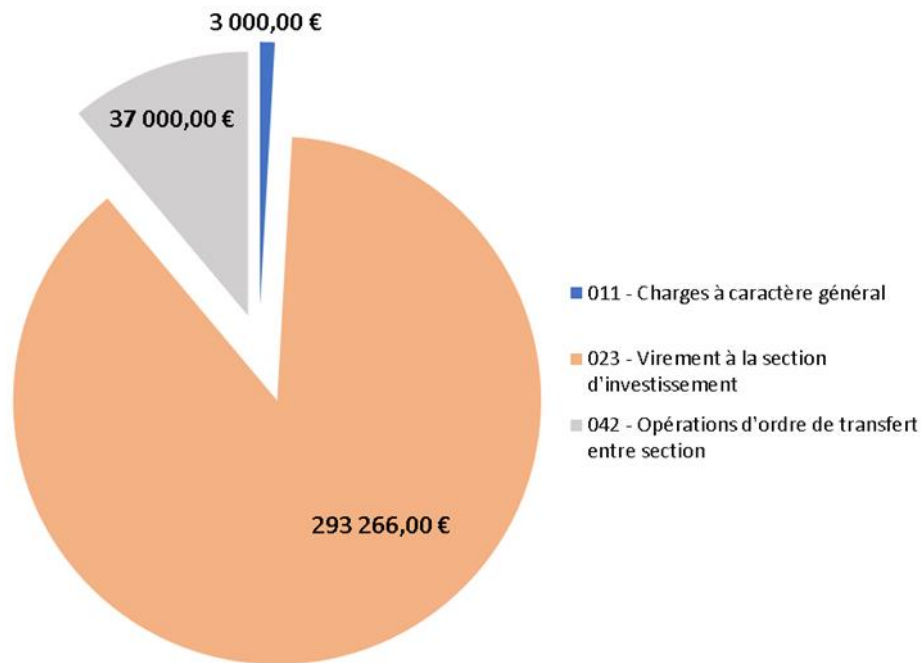
En 2021, les dépenses prévues au chapitre 20 correspondent à la part eau potable des prestations intellectuelles pour les opérations sur la RD306 et dans le secteur sud (suite au schéma directeur d'assainissement) pour un total de 60.000 €.

Le chapitre 20 présente par ailleurs une provision de 12.000 €.

Les dépenses inscrites au chapitre 23 correspondent au lancement des travaux (part eau potable) de l'opération du secteur sud (suite S.D.A) pour un montant de 146.291 €. A noter également la somme de 382.895 € inscrite afin de présenter le budget en équilibre.

Total des dépenses réelles d'investissement : 601.186,00 €

Les dépenses de fonctionnement

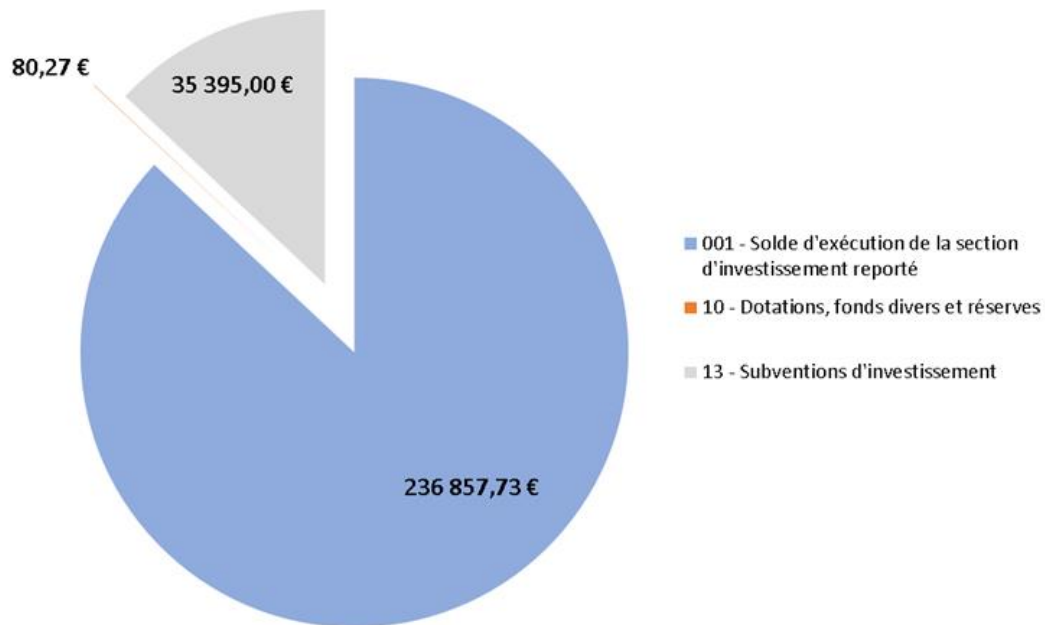


Total : 333.266,00 €, dont 3000 € de provision en charges à caractère général. Le reste correspond à des écritures d'ordre.

A noter que le budget eau ne présente à ce jour **aucun emprunt en cours**.

c) Les recettes pour 2021

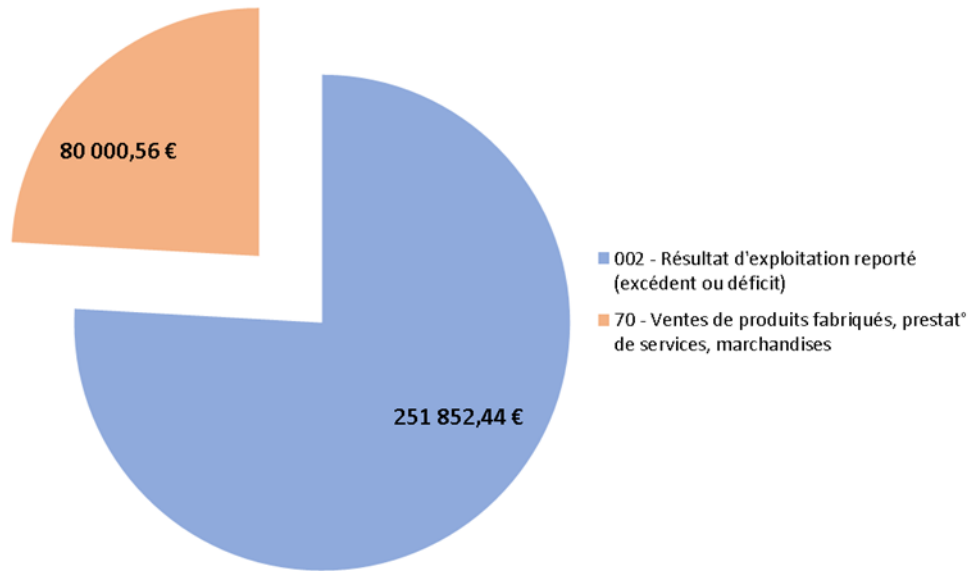
Les recettes réelles d'investissement



Total : 272.333 €

Hormis le résultat antérieur reporté, la section d'investissement bénéficie sur le budget prévisionnel 2021 d'une recette provenant du FCTVA (80,27 €) et de 35.395,00 € de subventions d'investissement. Il s'agit de la part eau potable de la « DSIL part exceptionnelle » attribuée par l'Etat pour la réalisation de l'opération du secteur sud (suite S.D.A).

Les recettes réelles de fonctionnement



Total : 331.853 € dont vente d'eau : 80.000,56 €

Pas d'augmentation de la surtaxe communale (depuis 2006) : 0,273 € H.T /m³

Evolution de la redevance communale

Montant redevance perçue (0,273 € HT/m³)

